



# Rapport Annuel

R-co Thematic Family Businesses

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	4
2.3 Profil de risque et de rendement.....	13
2.4 Catégories de parts.....	13
3. Compte-rendu d'activité.....	15
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	15
3.2 Commentaire de gestion.....	15
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	18
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	18
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	18
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	19
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	19
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	20
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	20
4.5 Risque global.....	20
4.6 Informations sur les risques financiers.....	20
5. Informations réglementaires.....	21
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	21
5.2 Exercice des droits de vote.....	21
5.2.1 Politique de vote.....	21
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	21
5.3 Politique de rémunération.....	22
5.4 Frais d'intermédiation.....	23
5.5 Données SFDR.....	24
6. Annexes.....	25

---

# 1. Informations générales

---

FCP de droit français.

## 1.1 Acteurs

### **Société de gestion**

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

### **Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts**

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

### **Sous délégué de gestion comptable**

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

### **Centralisateur**

Rothschild Martin Maurel

### **Commissaires aux comptes**

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92908 – Paris – La Défense Cedex France

Signataire : Olivier GALIENNE

## 2. Caractéristiques principales de l'OPC

---

### 2.1 Objectif de gestion

#### Objectif de gestion

L'objectif du FCP est de surperformer, net de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée supérieure ou égale à 5 (cinq) ans l'indice Dow Jones Eurostoxx Small dividendes nets réinvestis, représentatif des actions des petites (y compris micro) et moyennes capitalisations de la zone euro.

#### Indicateur de référence

L'indice de référence retenu est l'indice Dow Jones Eurostoxx Small (code Bloomberg SCXT Index), qui recouvre 100 sociétés de la zone Euro. La performance de l'indicateur Dow Jones Eurostoxx Small inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Il est administré par Euro Stoxx et est disponible sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cet OPC a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence Dow Jones Eurostoxx Small, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

### 2.2 Stratégie d'investissement

#### 1. Description des stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement a pour objet la gestion discrétionnaire d'un portefeuille fondée sur la sélection de valeurs, au sein de l'Union Européenne (75% minimum).

Les gérants recherchent des valeurs jugées de qualité dont les perspectives apparaissent mal valorisées par le marché dans une optique de moyen terme.

Ces entreprises sont sélectionnées à partir d'une approche active et fondamentale, de type « bottom up » où l'analyse financière et stratégique, combinée à celle de la valorisation et de la dynamique bénéficiaire, constituent les critères quantitatifs de la sélection. Toutefois, les gérants ne s'interdisent pas d'étudier et d'investir dans des sociétés en restructuration offrant des perspectives d'amélioration à terme.

Sur un plan qualitatif, la stratégie d'investissement va privilégier les sociétés à caractère familial ou entrepreneurial dans l'univers d'investissement très large que représentent les sociétés de tailles moyennes ou petites (y compris micro) en Europe. Ces valeurs se caractérisent en général par une gestion plus prudente et équilibrée dans la durée (en matière de croissance interne, externe et

d'endettement par exemple). Une entreprise à caractère familial / entrepreneurial se définit comme une entreprise dont une ou plusieurs personnes, appartenant à une même famille ou à un groupe de familles, sont actionnaires directement ou indirectement de cette entreprise et ont un pouvoir d'influence direct ou indirect sur la direction et la gestion des opérations de celle-ci. Le portefeuille pourra également se positionner sur des filiales cotées de ces mêmes sociétés.

La gestion du portefeuille n'étant pas indicielle, la composition de celui-ci en termes de secteurs économiques, d'origines géographiques, de tailles de capitalisations boursières des entreprises (liste non exhaustive) et, par voie de conséquent, ses performances pourront diverger sensiblement de la composition et des performances de l'indicateur de référence.

### **Allocation Stratégique globale du portefeuille :**

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP R-co Thematic Family Businesses pourra investir :

- Entre 75 et 100% de l'actif du FCP sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne (et jusqu'à 25% en actions des pays hors zone euro à l'exception des pays hors OCDE, y compris émergents) en petites (y compris micro) et/ou moyennes capitalisations et de tous secteurs.
- Entre 0 et 25% de l'actif en produits de taux et/ou monétaire et/ou en obligations convertibles des pays de l'Union Européenne, de tous secteurs, de signature d'Etat ou privée, de qualité de signature Investment Grade et/ou High Yield de notation supérieure à B- minimum ou jugée équivalente par la société de gestion, et jusqu'à 10% en non notés. Le FCP peut également investir en obligations subordonnées jusqu'à 25% ainsi qu'en callable et/ou puttable jusqu'à 25% (dont des « *make whole call* » : obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance).

Le FCP pourra être exposé aux risques liés aux petites capitalisations, y compris micro-capitalisations, jusqu'à 100% de l'actif. Les petites capitalisations, y compris les micro-capitalisations, représentent les titres d'émetteurs ayant une capitalisation inférieure à un milliard d'euros et les moyennes capitalisations représentent les titres d'émetteurs ayant une capitalisation inférieure à huit milliards d'euros.

L'exposition du portefeuille au risque de change ne dépassera pas 25% dont 10% maximum pour les devises hors Union Européenne.

### **Critères de sélection des titres :**

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte :
  - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation, PER ...)
  - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),

L'essentiel de la valeur ajoutée du processus repose donc sur une approche « bottom-up », basée sur l'analyse fondamentale des sociétés, pour apprécier si les hypothèses de rentabilité implicites issues de la valorisation apparaissent justifiées, surévaluées ou sous-évaluées.

- Une dimension « top-down » permet d'intégrer à l'analyse fondamentale un certain nombre de paramètres influant sur les perspectives de rentabilité pour les différents secteurs : taux d'intérêt, cours des devises, évolution de la demande, etc. Elle permet d'identifier et d'assumer les risques issus de l'analyse « bottom-up ». L'allocation sectorielle est la résultante de la confrontation entre analyses micro et macroéconomique.

### Critères de sélection des produits de taux :

Pour la **poche taux** les quatre sources de valeurs ajoutées suivantes sont utilisées pour la gestion:

- 1) **La sensibilité** : La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.
- 2) **L'exposition au risque de crédit** : Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
  - L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
  - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes: □
    - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
      - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
      - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
      - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
    - Une analyse qualitative basée sur :
      - la pérennité du secteur,
      - sur l'étude du jeu concurrentiel,
      - la compréhension du bilan,
      - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc.),
      - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
      - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- 3) **Le positionnement sur la courbe des taux** : En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courtes et très longues seront préférées à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.
- 4) **Les stratégies optionnelles** : en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

### Critères extra-financiers :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice Euro Stoxx Total Market ; les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans cet(ces) indice(s) seront réintégrées à l'univers d'investissement initial. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de l'indice composant son univers d'investissement, tout en s'assurant que l'indice retenu soit un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG du FCP. Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

- i. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés.
- ii. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield ».

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessus et ainsi que via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG, et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## **2. Description des catégories d'actifs et des contrats financiers utilisés:**

L'ensemble des classes d'actifs qui entre dans la composition de l'actif du FCP est :

- **Actions** : 75-100% de l'actif net

Dans les limites de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira sur un ou plusieurs marchés des actions de l'Union Européenne (et jusqu'à 25% des pays hors zone euro à l'exception des pays hors OCDE, y compris émergents), de petites (y compris micro) et/ou moyennes capitalisation et de tous secteurs. Les petites et micro capitalisations représentent les titres d'émetteurs ayant une capitalisation inférieure à un milliard d'euros et les moyennes capitalisations représentent les titres d'émetteurs ayant une capitalisation inférieure à huit milliards d'euros.

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations** : 0-25% de l'actif net

Dans les limites de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, le FCP investira et/ou sera exposé à des obligations, des titres négociables à court terme (y compris les certificats de dépôts et les billets de trésorerie, et les Euro Commercial Papers) à taux fixe, variable ou révisable, des titres participatifs, des obligations indexées, des obligations convertibles.

Le FCP pourra investir jusqu'à 25% de son actif net en obligations subordonnées ainsi qu'en callable et/ou puttable jusqu'à 20% (dont des « *make whole call* » : obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance).

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, l'exposition aux obligations spéculatives dites « à haut rendement » (« High Yield » de notation supérieure à B- ou jugée équivalente par la société de gestion) ne dépassera pas 25% et pourra aller jusqu'à 10% en non notées.

- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers**, dont des OPC cotés/ETF : 0-10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir dans :

- des parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou européen relevant de la directive européenne 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement,
- dans la limite de 10%, des parts ou actions d'autres OPC de droit français ou étranger de toutes classifications, dont les OPC cotés/ETF ou fonds d'investissement de droit étranger, et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

**Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Produits de taux et/ou instruments du marché monétaire	OPC
Fourchettes de détention	75-100%	0-25%	0-10%
Investissement dans des petites capitalisations (y compris les micro-capitalisations)	75-100%	Néant	0-10%
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	Néant	Néant	Néant

### **3. Instruments dérivés :**

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le gérant interviendra sur le risque action et de change.

En vue de réaliser l'objectif de gestion (gestion discrétionnaire), ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme).

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures, des options et le change à terme.

Il est précisé que le FCP n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 25%.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc.
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

#### **4. Titres intégrant des dérivés :**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant aura recours aux titres intégrant des dérivés dans la limite de 100%). Ces interventions se feront à titre de couverture ou d'exposition. En particulier le gérant pourra avoir recours aux (i) bons de souscriptions, (ii) warrants, (iii) obligations convertibles (jusqu'à 25% maximum), (iv) obligations subordonnées (jusqu'à 25% maximum), (v) obligations callable et/ou puttable (dont des « *make whole call* ») (jusqu'à 25% maximum), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 100%.

L'exposition globale au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés ne dépassera pas 25%.

#### **5. Dépôts :** Néant

#### **6. Emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

#### **7. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :** Néant

##### Informations relatives aux garanties financières du FCP :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral en espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables.

L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires.

### **Profil de risque :**

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, notamment par l'investissement dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

#### 1. Risque de perte en capital :

Le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. Le capital qu'il a investi peut donc ne pas lui être intégralement restitué. L'objectif de gestion indiqué est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité du fonds.

#### 2. Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Risque que l'objectif de gestion du FCP, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. Sa performance pourra ne pas être conforme à ses objectifs.

#### 3. Risque de marchés :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché, le FCP pouvant être exposé jusqu'à 100% sur un ou plusieurs marchés actions.

Le FCP peut connaître un risque :

- o lié aux investissements et/ou expositions en actions,
- o lié aux investissements et/ou expositions dans des sociétés de petites (y compris micro) et moyennes capitalisations,

**A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et micro capitalisations (small & micro cap) sont destinés à accueillir des entreprises qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investissements, ce qui peut entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.**

#### 4. Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères.

Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.

Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG.

5. Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

6. Risque de taux : risque lié aux investissements dans des produits de taux et à leur sensibilité aux mouvements des courbes des taux. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

7. Risque de crédit : risque de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur ou d'une contrepartie d'une opération de gré à gré. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

**L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les titres de dette notés en catégorie spéculative dite « High Yield » présentent un risque de crédit plus important, ce qui peut entraîner la baisse plus forte de la Valeur Liquidative du FCP.**

8. Risque de change :

Le porteur pourra être exposé à un risque de change. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du FCP. Ainsi, le FCP peut être globalement exposé au risque de change dans la limite de 25% de son actif (dont 10% maximum pour les devises hors Union Européenne), la société de gestion se réservant la possibilité de procéder à des couvertures de change. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

9. Risque de contrepartie :

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré). Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPCVM à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.

10. Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés :

Les investissements envisagés dans le cadre du recours aux instruments dérivés dans une situation de marché présentant une faible liquidité, pourraient entraîner en cas de nécessité de vente des actifs, des moins-values significatives.

**Garantie ou protection** : Néant.

## 2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions de petites et moyennes capitalisations de l'Union européenne..

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.
- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

## 2.4 Catégories de parts

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Décimalisation	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale*
C EUR	FR0007468798	Capitalisation	EUR	dix-millièmes de part	Tous souscripteurs	1 part Valeur liquidative d'origine d'une part : 152,45 euros
CL EUR	FR0013381068	Capitalisation	EUR	dix-millièmes de part	Cf. ci-après**	1 part ou 500 000 euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une part : 1000 euros

I EUR	FR0010348532	Capitalisation	EUR	dix-millièmes de part	Institutionnel	3 000 000 euros Valeur liquidative d'origine d'une part : 100 000 euros
P EUR	FR0013381076	Capitalisation	EUR	dix-millièmes de part	Cf. ci-après**	5 000 euros ou 500 000 euros pour les investisseurs institutionnels Valeur liquidative d'origine d'une part : 1 000 euros

\* La société de gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

\*\*La souscription de ces parts est réservée :

1) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs (par exemple Grande Bretagne et Pays-Bas),

ou

- fournissant un service de
  - conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2
  - gestion individuelle de portefeuille sous mandat

2) aux investisseurs institutionnels dont le montant minimum de souscription initiale est de 500 000 euros.

Le FCP dispose de quatre catégories de parts : les parts C EUR, CL EUR, I EUR et P EUR. Ces quatre catégories de part diffèrent notamment du point de vue de leurs frais de gestion et commission de souscription/rachat, de leur valeur nominale et du réseau de distribution au(x)quel(s) elles sont destinées.

## 3. Compte-rendu d'activité

### 3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
R-co Thematic Family Businesses C EUR	2,91 %	13,88 %
R-co Thematic Family Businesses CL EUR	3,26 %	13,88 %
R-co Thematic Family Businesses P EUR	3,56 %	13,88 %

Note : Les performances de R-co Thematic Family Businesses sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

### 3.2 Commentaire de gestion

Malgré une actualité chahutée sur les plans économiques et géopolitiques, 2023 s'achève sur une forte progression des marchés actions, les opérateurs anticipant en fin d'exercice une baisse des taux de la part des banques centrales sur fond de décélération de l'inflation. Cette progression masque, néanmoins, une année à plusieurs visages.

Après un début d'année bien orienté, malgré la poursuite du conflit ukrainien, le mois de mars et la crise des banques régionales américaines (faillite de SVB en mars aux Etats-Unis) suivie du sauvetage de Crédit Suisse par UBS en Europe est venu enrayer la progression des indices. La réaction des banques centrales, et de la FED notamment, a permis d'enrayer cette crise et les marchés ont repris de l'allant jusqu'à l'été, avant une nouvelle phase baissière en septembre - octobre.

Pendant cette première partie de l'année, les banquiers centraux ont poursuivi leur durcissement monétaire (la FED a, ainsi, remonté de +100 bp ses taux entre janvier et mi-juillet) dans un contexte d'inflation toujours forte. Alors qu'aux Etats-Unis, la croissance économique est restée vigoureuse, le momentum macroéconomique européen s'est avéré nettement plus décevant.

Parallèlement, l'économie chinoise n'a montré aucun des signes de rebond post-pandémie escomptés par les opérateurs tandis que les crispations entre l'Occident et la Chine n'ont eu de cesse de se renforcer (limitation des investissements technologiques et des livraisons de puces en Chine par les Etats-Unis, régulation des exportations de graphite – utilisé pour les batteries – par la Chine, ...).

En début d'automne, la flambée du pétrole, la vigueur de l'inflation, la remontée corrélative des taux en Europe et leur maintien outre-Atlantique, la divergence entre une économie européenne au bord de la récession, une économie américaine toujours vigoureuse et une économie chinoise toujours très molle et le déclenchement d'un nouveau conflit au Moyen-Orient ont précipité les marchés à la baisse. En novembre, la décrue plus rapide que prévu de l'inflation en Europe et outre-Atlantique, synonyme, aux yeux des opérateurs, de fin prochaine du cycle de resserrement monétaire a permis le rebond des marchés, ce « pivot », tant attendu, prenant le pas sur des résultats d'entreprises mitigés. Ce vent d'euphorie s'est vu renforcé par l'indication par J. Powell d'une réflexion sur une date prochaine de baisse des taux américains avant même que l'inflation ne revienne à +2%. De son côté, la BCE, a opté, elle et sans surprise pour une pause dans sa série de hausses de taux (+200 bp sur 2023).

Au final, les petites et moyennes valeurs contre-performent, même si elles terminent l'année sur des hausses de +13.9% et +10.2% respectivement, à comparer à l'indice Euro Stoxx qui finit à +18.6%, sa composante grandes valeurs enregistrant même une hausse de +20.3%.

En termes sectoriels, la Distribution, la Construction, la Technologie, les Banques et les Médias se sont illustrés avec des progressions comprises entre +28% et +38% (secteurs Euro Stoxx dividendes réinvestis).

En revanche, certains secteurs comme la Santé, les Matières Premières, l'Alimentation & Boisson, l'Energie terminent 2023 en territoire tout juste positif. La Santé a été pénalisée pour son caractère défensif, les Matières Premières du fait de la déception sur l'absence de rebond de la croissance chinoise, l'Alimentation & Boisson pour son caractère également défensif et le reflux de l'inflation, enfin, l'Energie du fait du ralentissement de la croissance mondiale et de la forte progression de la production américaine.

Après une année 2022 marquée par un sérieux ralentissement en termes d'opérations de fusions & acquisitions et d'introductions en Bourse, la tendance a poursuivi sa dégradation sur l'exercice clos malgré un certain nombre d'OPA.

En termes de styles, le style « Value » a surperformé sur les segments Small Caps (pour les Small caps +13.9% vs +8.4% pour le style « Croissance » ; pour les Mid Caps +13.5% vs +12.8% pour le style « Croissance »). Dans ce contexte, le segment des grandes capitalisations dénote puisque le style « Croissance » surperforme à +21.1% contre +17.4% pour le style « Value ».

R-Co Family Businesses s'inscrit en légère progression dans ce contexte à +2.9% et sous-performe le marché (+13.9% pour l'Euro Stoxx Small Net Return).

Le fonds a bénéficié du très bon parcours de valeurs cycliques qui ont profité de bonnes tendances sous-jacentes dans la Technologie comme Sopra Steria (France / Services Informatiques), dans l'Industrie comme Spie (France / Services Multi techniques) et ID Logistics (France / Prestation logistique) et dans la Consommation comme DeLonghi (Italie / Electro-ménager et machines à café professionnelles) et Seb (France / Petit électroménager et machines à café professionnelles).

A contrario, le fonds a été pénalisé par le parcours boursier décevant d'un certain nombre de valeurs comme Duerr (Allemagne / Conglomérat industriel exposé entre autres à l'automobile et l'ameublement : morosité de l'économie chinoise, environnement économique défavorable en Europe), Ariston (Italie / Systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire : évolution réglementaire défavorable en Italie et en Allemagne), Barco (Belgique / Solutions de visualisation et de communication pour l'Entertainment, le Médical et l'Entreprise : morosité de l'économie chinoise, environnement économique défavorable en Europe), Teleperformance (France / Prestations de services externalisés et de conseil aux entreprises dans le domaine de la gestion de la relation client : hausse des taux défavorable aux valeurs de croissance, crise financière américaine du printemps et impact sur les clients du secteur technologie), et OVH (France / Services cloud : inflation et goulets d'étranglement dans les approvisionnements, environnement économique défavorable en Europe).

A titre indicatif (compte tenu de la thématique d'investissement), Duerr, Ariston, Barco, Teleperformance sont également explicatives de l'écart à la performance par rapport à l'indice Euro Stoxx Small Net Return. L'absence d'exposition à Leonardo (Italie / Défense), entreprise non familiale, a joué défavorablement.

Au cours de l'année, nous avons constitué des positions sur des valeurs de croissance comme Alten (France) dans la R&D externalisée ; Barco (Belgique) dans les solutions de visualisation et de communication pour « l'Entertainment », le médical et l'entreprise ; Brunello Cucinelli (Italie) dans le luxe ; Melexis (Belgique) dans les semi-conducteurs destinés principalement à l'industrie automobile et Rational (Allemagne) dans les équipements professionnels de cuisson des aliments.

Nous avons également intégré des valeurs cycliques qui devraient pouvoir bénéficier de la reprise de leurs débouchés comme Forvia (France) dans les équipements automobiles ; Husqvarna (Suède) dans les équipements de jardinage, de sylviculture et de construction ; Interpump (Italie) dans les biens d'équipements (pompes, composants hydrauliques) ; Maire Tecnimont (Italie) dans l'ingénierie (aval pétrolier & gazier, transition énergétique).

En fin d'exercice, à la faveur du pivot opéré sur les taux et d'un cycle dont nous pensons qu'il a touché probablement son point bas, nous avons fait le choix de nous exposer à un certain nombre de foncières immobilières familiales : Arima Real Estate (Espagne / Bureaux prime), CTP (Pays-Bas / Logistique), Merlin Properties (Espagne / Diversifié : Bureaux, commerces, ...), Montea (Belgique / Logistique), Xior (Belgique / Résidences étudiantes).

Nous avons, a contrario, soldé nos positions après de bons parcours en Davide Campari (Italie) dans les spiritueux ; Elmos Semiconductor (Allemagne) dans les semi-conducteurs ; Lotus Bakeries (Belgique) dans l'agro-alimentaire ; Moncler (Italie) dans le luxe accessible ; Somfy (France) dans les automatismes d'ouverture pour la maison et les bâtiments qui a fait l'objet d'une OPA ; et Voyageurs du Monde (France) dans le tourisme & loisirs.

L'environnement incertain nous a conduit à solder nos lignes en Bechtle (Allemagne) dans les services & matériel informatique ; Compugroup (Allemagne / Editeur de logiciels destinés au monde de la santé), dont la note ESG est également assez faible ; Equasens (France) dans les progiciels destinés au monde de la santé ; Eurofins Scientific (France) dans les tests d'analyse ; Fnac-Darty (France) dans la distribution de produits culturels et de loisirs ; et Teleperformance (France) dans les services et le conseil aux entreprises dans le domaine de la gestion de la relation clients.

Des risques spécifiques d'exécution expliquent nos ventes en Alstom (France) dans le matériel ferroviaire ; Biotalys (Belgique) dans l'agro-biotechnologie et Tecnicas Reunidas (Espagne) dans l'ingénierie pétrolière et gazière.

Enfin, de très mauvais résultats ont été à l'origine de nos dégagements sur Duerr (Allemagne / Conglomérat industriel exposé entre autres à l'automobile et l'ameublement) ; Jacquet Metals (France) dans la distribution d'aciers spéciaux et OVH Cloud (France) dans les services cloud.

Pour le nouvel exercice, nous privilégions les sociétés familiales bien gérées, jouissant de solides barrières à l'entrée et offrant à l'investisseur une bonne visibilité du fait d'un business model défensif ou de l'amélioration attendue du cycle. A fin 2023, nos principales positions sont D'Ieteren (Holding), ID Logistics (Logistique), Spie (Services Multi techniques), DeLonghi (Electro-ménager et machines à café professionnelles), Vossloh (Equipement ferroviaires), Trigano (Véhicules de Loisirs), Sopra Steria (Services informatiques), Eiffage (Construction & concessions), Ipsos (Etudes par enquêtes), Kinopolis (Opérateur de salles de cinéma).

Par pays, le portefeuille est, par ses choix d'investissements, exposé à la France (46.5%), à la Belgique (18.6%), à l'Italie (13.2%), devant l'Allemagne (12.5%).

L'industrie (35.6%), les Biens de Consommation (24.6%), la Technologie (13.9%) et les Services (8.5%) concentrent l'essentiel de nos choix de valeurs.

En 2024, l'exercice sera délicat pour les banquiers centraux entre risque de ralentissement économique et évolution de l'inflation alors que, parallèlement, l'économie chinoise, le conflit au Moyen-Orient, et les élections américaines, entre autres, seront attentivement scrutés par les opérateurs et détermineront le comportement des marchés, des secteurs et des styles.

## 4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

---

### 4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

#### 1er juillet 2023

Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

#### 4 décembre 2023

- Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.
- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

### 4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

**Table 1. Achats**

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	8 663 912,17
BARCO NV	725 768,59
SR TELEPERFORMANCE	608 270,96
HUSQVARNA AB CL B	546 714,52

**Table 2. Ventes**

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	8 602 648,51
SOPRA STERIA	870 373,82
IPSOS	846 928,65
SR TELEPERFORMANCE	837 267,24

### 4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

### 4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0
- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0

- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
<b>Total</b>	<b>- 0</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

<b>Revenus et frais opérationnels</b>	<b>Montant en devise du portefeuille</b>
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
<b>Total des revenus</b>	<b>- N/A</b>
- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
<b>Total des frais</b>	<b>- N/A</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**4.4.1 Instruments financiers dérivés**

Néant.

**4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**4.5 Risque global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

**4.6 Informations sur les risques financiers**

Néant

## 5. Informations réglementaires

---

### 5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

### 5.2 Exercice des droits de vote

#### 5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

#### 5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

### 5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

*(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.*

*(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.*

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés  
Effectifs en ETP*

## 5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

### Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

### Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

## **5.5 Données SFDR**

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

## 6. Annexes

---

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

**environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 76,02 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	6,8	6,67
Note E (/10)	5,87	6,07
Note S (/10)	4,7	4,7
Note G (/10)	6	6,2
Femmes au conseil d'administration (%)	42%	40%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	28	25
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	35%	37%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	23%	12%
Part verte (%)	7%	N/A

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 76,02% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 62,51% ont contribué à un objectif environnemental, et 58,04% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 10,51%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
  - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

**Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:**

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

- o Emetteurs privés
  - Changement climatique
    - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
    - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
    - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
  - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
    - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
    - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
    - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
    - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)
- o Emetteurs souverains :
  - Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	196,9	TCO2

1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	258,6	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	12 724,1	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	455,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	13 179,6	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	9,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	12,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	631,8	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	22,6	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	654,4	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	715,6	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,4	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	73,1	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	3,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	2,9	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,4	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	0,4	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés	0,9	%

aux entreprises multinationales	aux entreprises multinationales		
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	14,4	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	42,8	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	173,8	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	39,2	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	1,4	%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

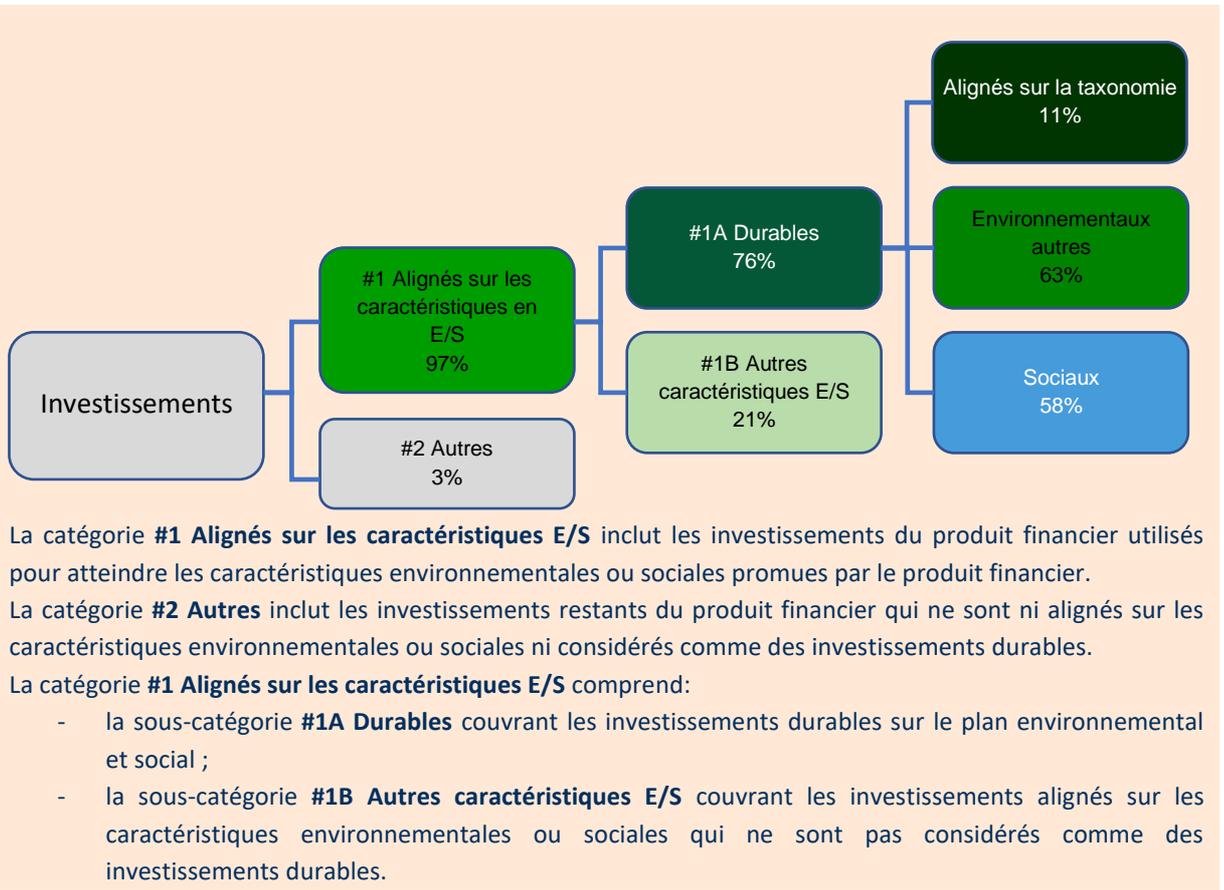
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
D'ieteren Group	Industrie	5,25 %	Autres Zone Euro
ID Logistics Group SACA	Industrie	5,14 %	France
SPIE SA	Industrie	4,23 %	France
De' Longhi SpA	Biens de consommation	3,54 %	Italie
Vossloh AG	Industrie	3,53 %	Allemagne
Trigano SA	Biens de consommation	3,48 %	France
Sopra Steria Group	Technologie	3,24 %	France
Eiffage SA	Industrie	3,08 %	France
IPSOS SA	Services	3,01 %	France
Kinopolis Group NV	Services	2,74 %	Autres Zone Euro
SOITEC	Technologie	2,61 %	France
Warehouses De Pauw CVA	Finance	2,60 %	Autres Zone Euro
JCDecaux SE	Services	2,54 %	France
ARGAN SA	Finance	2,53 %	France
Societe BIC SA	Biens de consommation	2,44 %	France



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	34,85 %
Biens de consommation	24,13 %
Technologie	13,57 %
Services	8,30 %
Santé	8,16 %
Finance	7,06 %
Energie - Produits de base	1,89 %

### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de

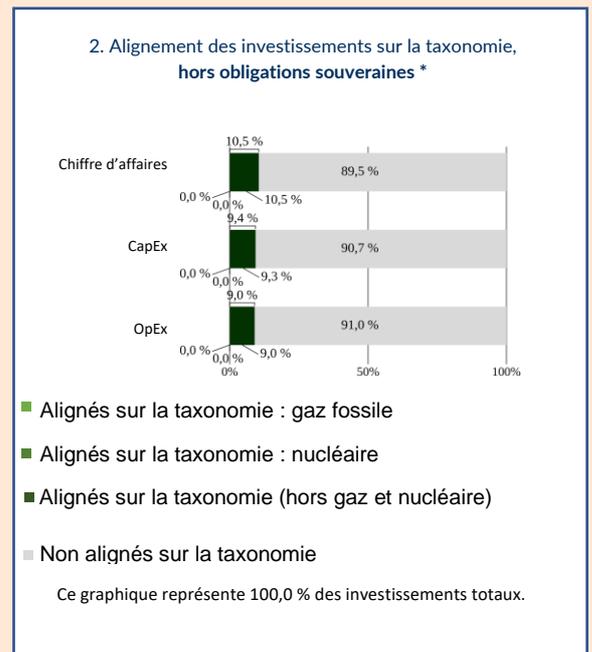
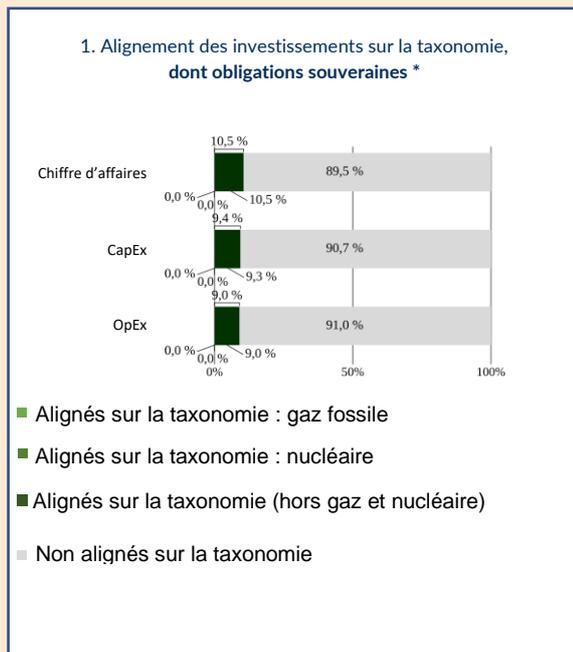
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

## Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,49% et de 6,65% dans des activités habilitantes.

## Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 10,51%.

## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 62,51% de l'actif net.



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 58,04% de l'actif net.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



## Quelle a été la performance de ce produit financier par

## rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



# R-co Thematic Family Businesses C EUR

FCP Actions Zone Euro

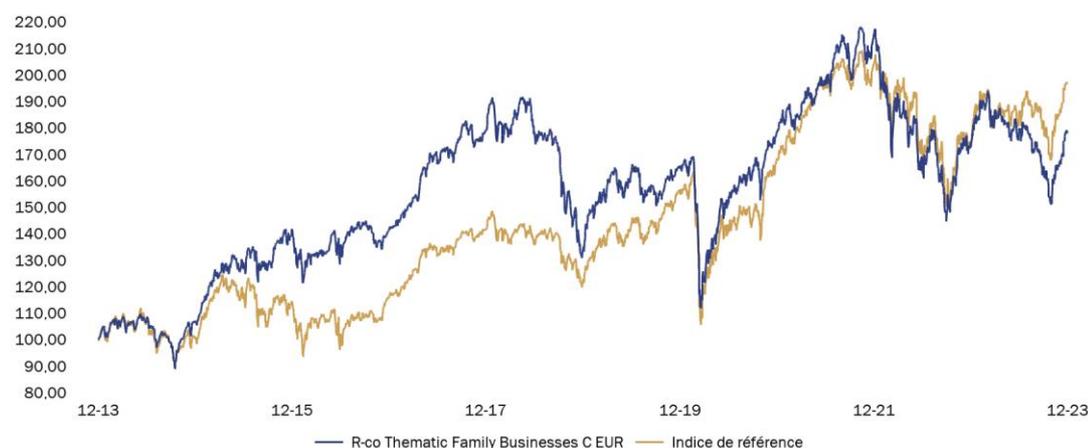
SFDR  
Article 8

PAYS D'ENREGISTREMENT FR AT BE CH DE ES IT LU NL

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP est de surperformer sur une longue période (5 ans minimum) l'indice Eurostoxx Small dividendes nets réinvestis, représentatif des actions des petites et moyennes capitalisations de la zone Euro. L'approche de gestion est fondée sur la sélection de valeurs de qualité dont les perspectives paraissent mal valorisées par le marché dans une optique de moyen terme. La stratégie d'investissement va privilégier les sociétés à caractère familial ou entrepreneurial dans l'univers d'investissement très large que représentent les sociétés de tailles moyennes ou petites en Europe. Le portefeuille est principalement investi en actions des pays de l'Union européenne (75% minimum).

## ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS



AU 29/12/2023

ISIN  
**FR0007468798**  
Valeur liquidative  
**1 351,03 €**  
Actifs sous gestion  
**21,29 M€**

## PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	6,68	2,91	2,91	-0,25	32,19	77,87
Indice	5,73	13,88	13,88	17,17	60,07	96,44
Ecart Relatif	0,95	-10,97	-10,97	-17,41	-27,89	-18,57

## PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-19,91	21,03	8,44	22,20	-24,89
Indice	-15,50	21,76	8,28	26,17	-13,19
Ecart Relatif	-4,41	-0,74	0,16	-3,97	-11,70

## PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	-0,08	5,74	5,93
Indice	5,43	9,87	6,98
Ecart Relatif	-5,52	-4,13	-1,06

## INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	16,00	16,82	19,10
Volatilité Indice (%)	16,48	16,24	19,13
Ratio de Sharpe*	-0,02	-0,06	0,27
Tracking error (%)	4,42	5,65	5,96
Ratio d'information	-1,96	-0,93	-0,66
Bêta	0,93	0,97	0,95

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

\*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



# Portefeuille

## PRINCIPALES POSITIONS (%)

Nombre total de titres	48
Libellé	%
D'ieteren Group	5,2
ID Logistics Group SACA	5,1
SPIE SA	4,2
De' Longhi SpA	3,5
Vossloh AG	3,5
Trigano SA	3,5
Sopra Steria Group SACA	3,2
Eiffage SA	3,1
IPSOS SA	3,0
Kinepolis Group NV	2,7

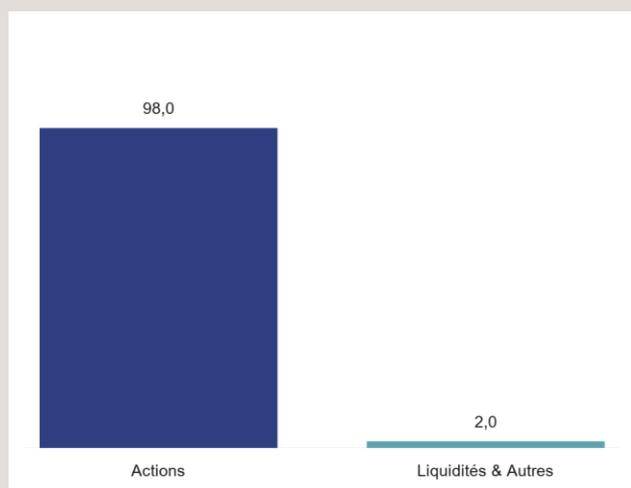
## PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Secteur
Melexis NV	Technologie
Rational AG	Industrie
Carl Zeiss Meditec AG	Santé
Amplifon SpA	Santé
Montea NV	Finance

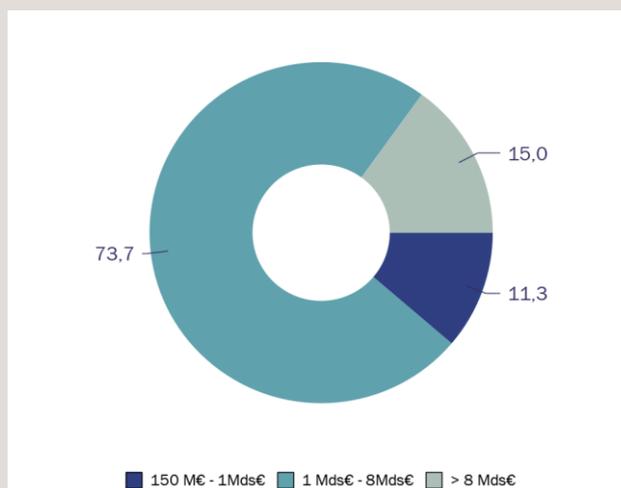
Ventes	Secteur
Duerr AG	Industrie
Huhtamaki Oyj	Industrie
CompuGroup Medical SE & Co Kga	Santé
Prismian SpA	Industrie

## EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)

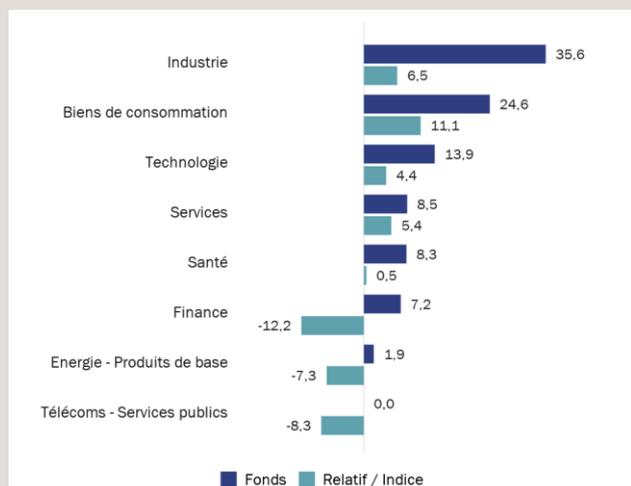


NB : Poche Liquidités & Autres comprenant le retraitement des dérivés

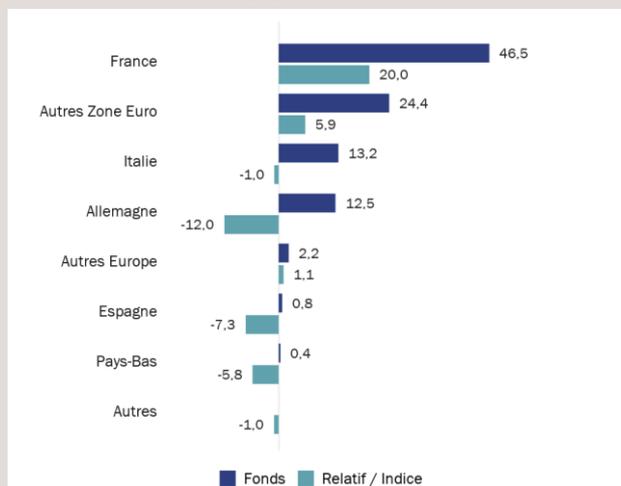
## RÉPARTITION PAR TAILLE DE CAPITALISATION (%)



## EXPOSITION PAR SECTEUR (%)



## EXPOSITION PAR PAYS (%)

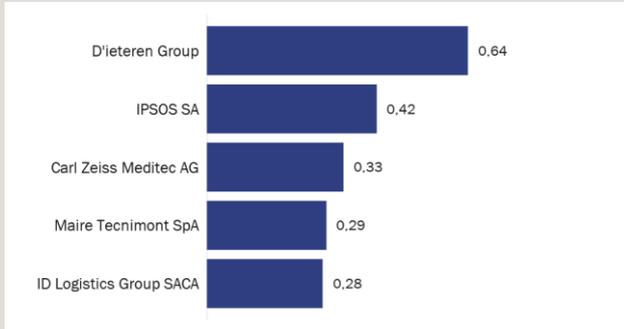


Source : Rothschild & Co Asset Management



# Analyse des performances

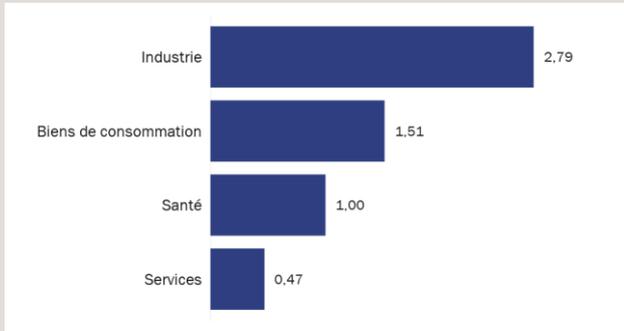
## PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



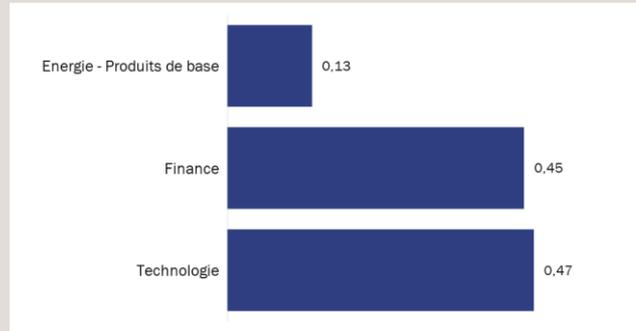
## DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



## PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



## DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



Source : Rothschild & Co Asset Management



# Caractéristiques

## Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	Actions des pays de l'Union Européenne
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Date de création	06/01/1993
Date 1ère VL	08/01/1993
Horizon de placement conseillé	5 ans
Indice de référence	Euro Stoxx Small Net return EUR

## Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Thierry RIGAUDIERE / Nathalie BOURDONCLE / Alban SEYDOUX

## Glossaire

### Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

### Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

### Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

### Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

## Échelle de risque

A risque plus faible			A risque plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé			

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

## Frais

Commission souscription / rachat (max.)	2,5% / Néant
Frais de gestion	1,70% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	1,7%
Commission de surperformance	15% au-dessus de l'indice de référence

### Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

### Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



# Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

## NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	6,8	A
Univers de gestion	6,79	A
Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur		
Taux de couverture		97%
Nombre de titres détenus		48
Nombre de titres notés		45

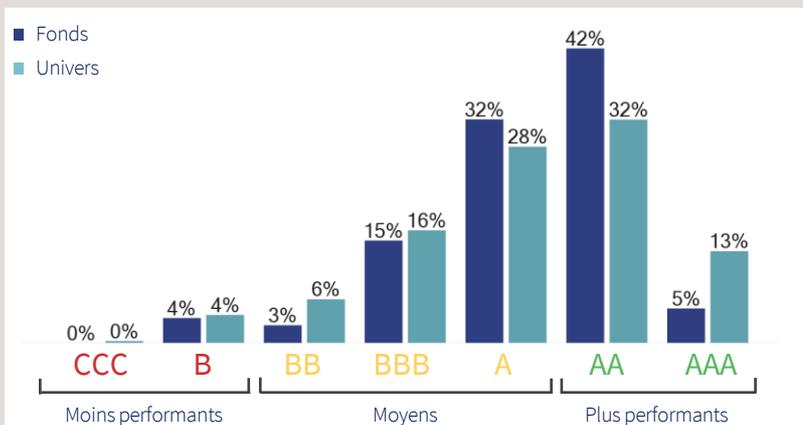
## COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	5,87	4,72	6,03
Univers de gestion	6,28	4,95	6,21

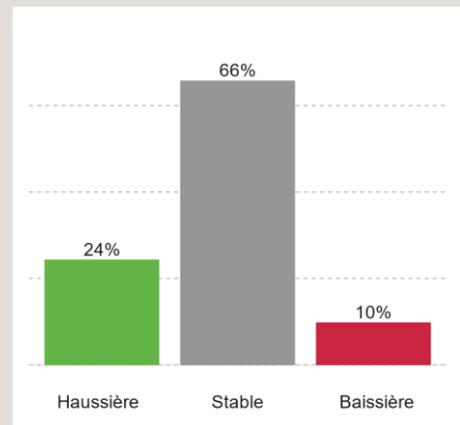
  

	REPRÉSENTATION DES FEMMES D'ADMINISTRATION	AU CONSEIL
Fonds		42%
Univers de gestion		39%

## DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



## ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



## DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	24,1%	-	-	5,3%	-	29,0%	32,7%	22,8%	10,1%
Energie	1,9%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Financières	7,1%	46,6%	-	-	-	5,3%	11,3%	36,8%	-
Industrie	34,8%	-	-	6,3%	5,0%	12,1%	29,5%	40,3%	6,8%
Santé	8,1%	-	-	-	-	-	26,8%	73,2%	-
Services aux consommateurs	8,3%	-	-	-	-	-	33,1%	66,9%	-
Technologie	13,6%	-	-	-	5,5%	19,3%	38,4%	36,9%	-
OPCVM	2,2%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



# Rapport de gestion | ESG

## INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	28
Univers de gestion	131
Ecart Relatif	-103
Taux de couverture	92%
Part verte	7%

## PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Industrie	32,1%	513,3	41%
Biens de consommation	26,1%	325,8	30%
Financières	7,2%	371,9	9%
Top 3	65,5%	1 211,0	80%

## PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
HUHTAMAKI OYJ	1,5%	A	4,7	6,3	0,9	228,0	12,1%
Trigano SA	3,8%	BBB	6,2	3,1	0,2	53,6	7,1%
ONTEX GROUP NV	2,6%	AA	4,8	5,0	0,1	75,9	7,0%
Kinepolis Group NV	3,0%	A	8,6	4,0	0,0	65,6	6,8%
D'ieteren Group	5,7%	AA	5,1	3,2	0,2	32,4	6,5%
Top 5	16,5%				1,4	455,5	39,5%

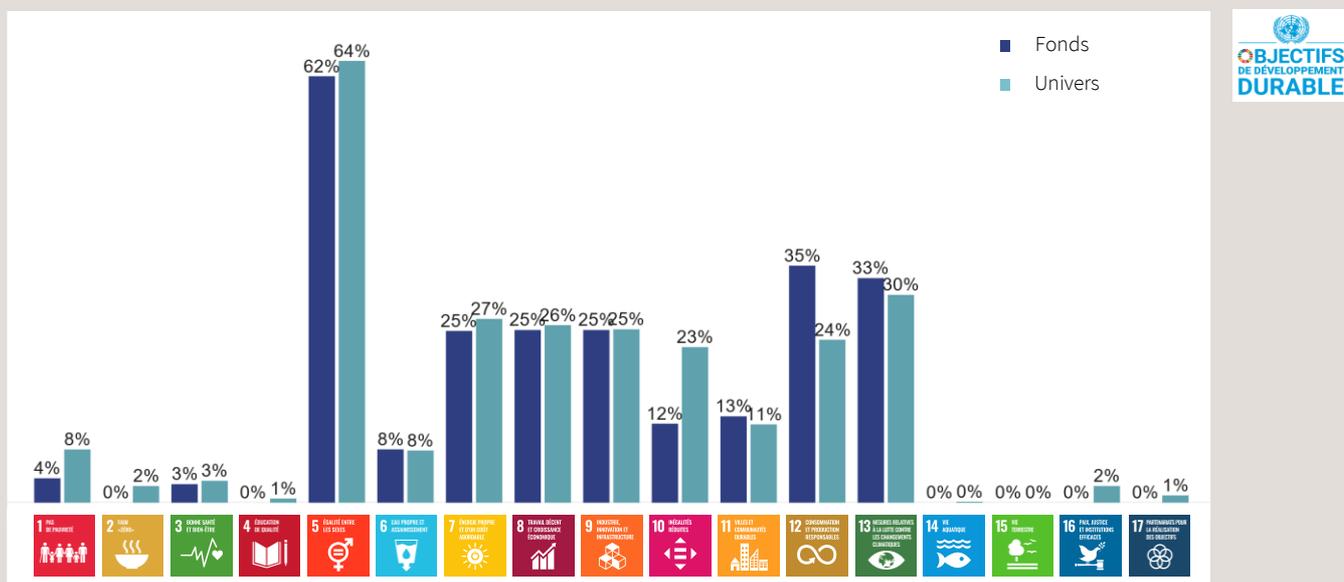
## EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

Fonds	0%
Univers de gestion	0%

## SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

Target Set	35%
Committed	23%

## POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





# Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA) ».

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

## Vos contacts commerciaux

### Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUIstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

### Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

### International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



# **R-co Thematic Family Businesses**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

---

## **Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif**

au 29 décembre 2023

## R-co Thematic Family Businesses

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

### Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif

au 29 décembre 2023

---

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement R-co Thematic Family Businesses et en application des dispositions prévues par l'article L 214-17 du Code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPC acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

A Paris La Défense, le 12 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

  
Olivier GALIENNE

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100024 R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	<-----> PRIX REVIENT TOTA	Devise du portefeuille VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	>-----> PLUS OU MOINS VAL	PRCT ACT NET
-------------	------------------------------	-------------------------------	------------	-----------------------------------	--------------	-----------------	--------	------------------------------	--------------------------------------------	-------------------	------------------------------	-----------------

## 0 - Actions &amp; Valeurs assimilées

## Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché réglementé

## Actions &amp; valeurs ass. ng. sur un marché regl. ou as

DEVISE VALEUR : EUR EURO

FR0000071946	ALTEN	2,500.	P EUR	106.8329	M 29/12/23	134.6	T	267,082.25	336,500.00	0.00	69,417.75	1.58
IT0004056880	AMPLIFON SPA	14,841.	P EUR	25.1739	M 29/12/23	31.34	T	373,606.21	465,116.94	0.00	91,510.73	2.18
FR0010481960	ARGAN	6,323.	P EUR	39.873	M 29/12/23	85.2	T	252,117.12	538,719.60	0.00	286,602.48	2.53
ES0105376000	ARIMA REAL ESTAT	12,600.	P EUR	6.6	M 29/12/23	6.35	T	83,160.00	80,010.00	0.00	-3,150.00	0.38
NL0015000N33	ARISTON HOLDING	74,659.	P EUR	9.5145	M 29/12/23	6.265	T	710,344.02	467,738.64	0.00	-242,605.38	2.20
BE0974362940	BARCO NV	22,744.	P EUR	24.3242	M 29/12/23	16.55	T	553,230.35	376,413.20	0.00	-176,817.15	1.77
IT0004764699	BRUN CUCI SPA	1,000.	P EUR	74.2113	M 29/12/23	88.6	T	74,211.30	88,600.00	0.00	14,388.70	0.42
DE0005313704	CARL ZEISS MEDITEC	4,710.	P EUR	99.2302	M 29/12/23	98.84	T	467,374.06	465,536.40	0.00	-1,837.66	2.19
NL00150006R6	CTP NV W/I	5,400.	P EUR	15.4178	M 29/12/23	15.28	T	83,256.12	82,512.00	0.00	-744.12	0.39
BE0974259880	D' IETEREN	6,314.	P EUR	93.3298	M 29/12/23	176.9	T	589,284.40	1,116,946.60	0.00	527,662.20	5.25
IT0003115950	DE LONGHI SPA	24,660.	P EUR	18.553	M 29/12/23	30.52	T	457,517.23	752,623.20	0.00	295,105.97	3.54
FR0000130452	EIFFAGE	6,764.	P EUR	77.8696	M 29/12/23	97.02	T	526,710.18	656,243.28	0.00	129,533.10	3.08
FR0000035818	ESKER SA	2,675.	P EUR	157.0941	M 29/12/23	159.6	T	420,226.80	426,930.00	0.00	6,703.20	2.01
DE0005664809	EVOTEC OAI	18,576.	P EUR	21.1286	M 29/12/23	21.28	T	392,484.67	2,812.28	0.00	2,812.61	1.86
FR0000121147	FAURECIA	22,900.	P EUR	21.6754	M 29/12/23	20.42	T	496,367.51	467,618.00	0.00	-28,749.51	2.20
FI0009000459	HUHTAMAKI OY	8,085.	P EUR	31.2717	M 29/12/23	36.73	0	252,831.88	296,962.05	0.00	44,130.17	1.39
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	3,578.	P EUR	157.9348	M 29/12/23	306.	T	565,090.77	1,094,868.00	0.00	529,777.23	5.14
FR0004024222	INTERPARFUMS	5,420.	P EUR	28.9879	M 29/12/23	50.4	T	157,114.20	273,168.00	0.00	116,053.80	1.28
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	7,860.	P EUR	50.9216	M 29/12/23	46.87	T	400,243.79	368,398.20	0.00	-31,845.59	1.73
FR0000073298	IPSOS	11,305.	P EUR	31.5179	M 29/12/23	56.75	T	356,309.81	641,558.75	0.00	285,248.94	3.01
FR0000077919	JCDECAUX SE	29,699.	P EUR	22.3723	M 29/12/23	18.2	T	664,435.44	540,521.80	0.00	-123,913.64	2.54
DE0006219934	JUNGHEINRICH	14,739.	P EUR	33.7792	M 29/12/23	33.22	T	497,871.97	489,629.58	0.00	-8,242.39	2.30
BE0974274061	KINERPOLIS GROUP SA	13,068.	P EUR	45.0301	M 29/12/23	44.7	T	588,453.57	584,139.60	0.00	-4,313.97	2.74
IT0004931058	MAIRE TECNIMONT SPA	95,216.	P EUR	3.6023	M 29/12/23	4.91	T	342,994.22	467,510.56	0.00	124,516.34	2.20
BE0165385973	MELEXIS	1,740.	P EUR	86.7148	M 29/12/23	91.25	T	150,883.82	158,775.00	0.00	7,891.18	0.75
ES0105025003	MERLIN PROPRIETIE	8,300.	P EUR	9.93	M 29/12/23	10.06	T	82,419.00	83,498.00	0.00	1,079.00	0.39
FI0009014575	METSO OUTOTEC OYJ	54,842.	P EUR	7.8289	M 29/12/23	9.17	0	429,355.03	502,901.14	0.00	73,546.11	2.36
BE0003853703	MONTEA NV	1,000.	P EUR	84.5481	M 29/12/23	86.2	T	84,548.10	86,200.00	0.00	1,651.90	0.40
DE0006452907	NEMETSCHKE	4,399.	P EUR	60.4214	M 29/12/23	78.48	T	265,793.86	345,233.52	0.00	79,439.66	1.62
BE0974276082	ONTEX GROUP- W/I	67,913.	P EUR	7.3633	M 29/12/23	7.605	T	500,066.25	516,478.37	0.00	16,412.12	2.43
FR0000124570	PLASTIC OMNIUM	38,420.	P EUR	18.9186	M 29/12/23	12.	T	726,853.06	461,040.00	0.00	-265,813.06	2.17
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	3,375.	P EUR	20.5575	M 29/12/23	41.17	T	69,381.62	138,948.75	0.00	69,567.13	0.65
DE0007010803	RATIONAL AG	240.	P EUR	600.8906	M 29/12/23	699.5	T	144,213.74	167,880.00	0.00	23,666.26	0.79
FR0000130395	REMY COINTREAU	1,655.	P EUR	164.7192	M 29/12/23	115.	T	272,610.21	190,325.00	0.00	-82,285.21	0.89
AT0000946652	SCHOELLER-BLECKMANN	9,121.	P EUR	50.3188	M 29/12/23	44.2	T	458,958.12	403,148.20	0.00	-55,809.92	1.89
FR0000121709	SEB	4,350.	P EUR	116.4507	M 29/12/23	113.	T	506,560.44	491,550.00	0.00	-15,010.44	2.31
FR0013214145	SMCP SA	49,434.	P EUR	7.4517	M 29/12/23	3.42	T	368,365.64	169,064.28	0.00	-199,301.36	0.79
FR0000120966	SOCIETE BIC	8,275.	P EUR	55.1085	M 29/12/23	62.85	T	456,022.52	520,083.75	0.00	64,061.23	2.44
FR0013227113	SOITEC SA	3,440.	P EUR	115.3241	M 29/12/23	161.8	T	396,714.83	556,592.00	0.00	159,877.17	2.61
FR0000050809	SOPRA STERIA	3,485.	P EUR	128.1199	M 29/12/23	197.8	T	446,497.73	689,333.00	0.00	242,835.27	3.24
FR0012757854	SPIE SA	31,788.	P EUR	15.2535	M 29/12/23	28.3	T	484,877.43	899,600.40	0.00	414,722.97	4.23
FR0005691656	TRIGANO	5,000.	P EUR	97.9842	M 29/12/23	148.3	T	489,921.20	741,500.00	0.00	251,578.80	3.48
BE0003739530	UNION CHIM BELGE	5,209.	P EUR	83.9902	M 29/12/23	78.9	T	437,504.92	410,990.10	0.00	-26,514.82	1.93

## Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100024 R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

V A L E U R	STATUTS DOSSIER VAL/LIGNE	QUANTITE ET EXPR. QUANTITE	DEV COT	P.R.U EN DEVISE ET EXPR. COURS	DATE COTA	COURS VALEUR	I F	Devise du portefeuille				PRCT ACT NET	
								<-----> PRIX REVIENT TOTA	VALEUR BOURSIERE	COUPON COURU TOTA	-----> PLUS OU MOINS VAL		
DE0007667107	VOSSLOH AG	17,893.	P EUR	43.2678	M 29/12/23	41.95	T	774,191.40	750,611.35	0.00	-23,580.05	3.53	
BE0974349814	WAREHOUSES DE PA	19,400.	P EUR	24.3095	M 29/12/23	28.5	T	471,605.03	552,900.00	0.00	81,294.97	2.60	
BE0974288202	XIOR STUD HOUS NV	2,700.	P EUR	31.0747	M 29/12/23	29.7	T	83,901.69	80,190.00	0.00	-3,711.69	0.38	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>													
								CUMUL (EUR)	17,673,563.51	20,390,404.54	0.00	2,716,841.03	95.78
<b>DEVISE VALEUR : SEK COURONNE SUEDOISE</b>													
SE0001662230	HUSQVARNA AB CL B	62,048.	P SEK	90.0599	M 29/12/23	82.98	0	489,451.27	464,017.94	0.00	-25,433.33	2.18	
<b>III - Titres d'OPCVM</b>													
<b>OPCVM européens coordonnés et assimilables</b>													
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>													
FR0007442496	RMM COURT TERME C	114.	P EUR	4037.0843	M 29/12/23	4043.62	5	460,227.61	460,972.68	0.00	745.07	2.17	
<b>VIII - TRESORERIE</b>													
<b>Dettes et créances</b>													
<b>Frais de gestion</b>													
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>													
FGPVFC5EUR	Frais de Gest. Fixe	-23,383.07	EUR	1.	29/12/23	1.		-23,383.07	-23,383.07	0.00	0.00	-0.11	
FGPVFC6EUR	Frais de Gest. Fixe	-3,241.65	EUR	1.	29/12/23	1.		-3,241.65	-3,241.65	0.00	0.00	-0.02	
FGPVFC7EUR	Frais de Gest. Fixe	-20.83	EUR	1.	29/12/23	1.		-20.83	-20.83	0.00	0.00	0.00	
<b>SOUS TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>													
								CUMUL (EUR)	-26,645.55	-26,645.55	0.00	0.00	-0.13
<b>Disponibilités</b>													
<b>Avoirs en france</b>													
<b>DEVISE VALEUR : CHF FRANC SUISSE</b>													
BQRCCHF	ROTHSCHILD MM	57.09	CHF	0.97004729	29/12/23	1.07991361		55.38	61.65	0.00	6.27	0.00	
<b>DEVISE VALEUR : EUR EURO</b>													
BQRCEUR	ROTHSCHILD MM	354.44	EUR	1.	29/12/23	1.		354.44	13.00	-341.44	-341.44	0.00	
<b>DEVISE VALEUR : GBP LIVRE STERLING</b>													
BQRCGBP	ROTHSCHILD MM	56.85	GBP	1.11099384	29/12/23	1.15068178		63.16	65.42	0.00	2.26	0.00	
<b>Avoirs en france</b>													
								CUMUL (EUR)	472.98	140.07	-341.44	-332.91	
								CUMUL (EUR)	-26,172.57	-26,505.48	-341.44	-332.91	-0.12
<b>VIII - TRESORERIE</b>													
								CUMUL (EUR)	18,597,069.82	21,288,889.68	-341.44	2,691,819.86	100.00

PORTEFEUILLE : R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES (100024)

(EUR)

18,597,069.82

21,288,889.68

-341.44

2,691,819.86 100.00

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100024 R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

Portefeuille titres : 21,315,395.16

Frais de gestion du jour

Frais de Gest. Fixe :	113.97	EUR
Frais de Gest. Fixe :	0.84	EUR
Frais de Gest. Fixe :	825.24	EUR

Frais de gestion charge Entreprise

FRAIS MAXIMUM :	825.24	EUR
FRAIS MAXIMUM :	113.97	EUR
FRAIS MAXIMUM :	0.84	EUR

Part	Devise	Actif net	Nombre de parts	Valeur liquidative	Coefficient	Coeff resultat	Change	Prix std Souscript.	Prix std Rachat
C5 FR0007468798 R-CO THEM FAMIL C	EUR	18,109,705.39	13,404.4033	1,351.03	85.066582774612			1,384.81	1,351.03
C6 FR0013381068 R-CO THEM FAMIL CL	EUR	3,149,362.24	2,858.6386	1,101.70	14.793336794313			1,134.75	1,101.70
C7 FR0013381076 R-CO THEM FAMIL P	EUR	29,822.05	26.8003	1,112.75	0.140080431075			1,146.13	1,112.75
C3 FR0010348532 R-CO THEM FAMIL I	EUR	0.00	0.	100,000.00	0.			0.00	0.00

Actif net total en EUR : 21,288,889.68

Precedente VL en date du 28/12/23 :

C5	R-CO THEM FAMIL C	Prec. VL :	1,354.71	(EUR)	Variation :	-0.272%
C6	R-CO THEM FAMIL CL	Prec. VL :	1,104.69	(EUR)	Variation :	-0.271%
C7	R-CO THEM FAMIL P	Prec. VL :	1,115.76	(EUR)	Variation :	-0.270%

Inventaire sur historique de valorisation (HISINV)

Stock : Stock admi principal au 29/12/23

Devise de fixing : BCE Devise BCE on shore

PORTEFEUILLE : 100024 R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES

VL VALIDEE

Devise du portefeuille : EUR

(Etat simplifie, trame : NPC - TRI AMF/TYPE INSTRUMENT/ORDRE ALPHABETIQUE , Tris : BVAL04)

## COURS DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		variation	
Cours EUR en CHF :	0.926	cotation :	29/12/23	0.	0.9302	cotation :	28/12/23	-0.45152
Cours EUR en GBP :	0.86905	cotation :	29/12/23	0.	0.8706	cotation :	28/12/23	-0.17804
Cours EUR en SEK :	11.096	cotation :	29/12/23	0.	11.0382	cotation :	28/12/23	0.52364

## COURS INVERSES DES DEVICES UTILISEES

	par la valorisation		par l'inventaire		par la valorisation précédente		
Cours CHF en EUR :	1.0799136069	cotation :	29/12/23	0.	1.0750376263	cotation :	28/12/23
Cours GBP en EUR :	1.1506817789	cotation :	29/12/23	0.	1.1486331265	cotation :	28/12/23
Cours SEK en EUR :	0.0901225666	cotation :	29/12/23	0.	0.0905944809	cotation :	28/12/23

# **R-co Thematic Family Businesses**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 décembre 2023

## R-co Thematic Family Businesses

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Rothschild & Co Asset Management

29, avenue de Messine  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP R-co Thematic Family Businesses ,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co Thematic Family Businesses constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>21 315 395,16</b>	<b>31 176 351,81</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>20 854 422,48</b>	<b>30 917 491,89</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	20 854 422,48	30 917 491,89
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>460 972,68</b>	<b>258 859,92</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	460 972,68	258 859,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>140,07</b>	<b>2 138,67</b>
Liquidités	140,07	2 138,67
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 315 535,23</b>	<b>31 178 490,48</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	20 477 642,74	29 908 333,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	769 660,56	1 220 227,39
Résultat de l'exercice (a,b)	41 586,38	7 510,38
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>21 288 889,68</b>	<b>31 136 071,23</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>26 645,55</b>	<b>42 419,25</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 645,55	42 419,25
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 315 535,23</b>	<b>31 178 490,48</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	40,16
Produits sur actions et valeurs assimilées	467 693,56	668 752,39
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>467 693,56</b>	<b>668 792,55</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 146,76	1 152,12
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 146,76</b>	<b>1 152,12</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>466 546,80</b>	<b>667 640,43</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	411 877,99	630 255,12
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>54 668,81</b>	<b>37 385,31</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-13 082,43	-29 874,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>41 586,38</b>	<b>7 510,38</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clé pour l'Investisseur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net hors parts ou actions d'OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management	Part C EUR : 1,70% max Part I EUR : 0,80% max Part CL EUR : 1,35% max Part P EUR : 1,05% max
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement <u>Dépositaire</u> : entre 0 % et 50 <u>Société de Gestion</u> : entre 50 et 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	0,03 % sur les obligations 0,30 % sur les actions françaises 0,40 % sur les actions étrangères 0,50 % sur les produits structurés 30 € par contrat sur les futures en euro 60 € par contrat sur les futures hors euro 0,20 € par lot sur les options 100 € par transaction sur les swaps de taux
5	Commission de surperformance	Actif net	<b>Parts C EUR, I EUR et P EUR :</b> 15% de la surperformance annuelle nette de frais par rapport à celle de l'indice Dow Jones Eurostoxx Small (code Bloomberg SCXT Index), selon la méthodologie décrite ci-dessous (*). <b>Part CL EUR :</b> Néant

**\* Calcul de la commission de surperformance :**

L'OPCVM utilise un modèle de commission de surperformance fondé sur un indicateur de référence.

Il veille à ce que toute sous-performance (sur une durée maximale de cinq ans) de l'OPCVM par rapport à celle d'un fonds de référence réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence Dow Jones Eurostoxx Small (code Bloomberg SCXT Index) et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

• Pour ce faire, la commission de surperformance est calculée avec un historique maximum de cinq ans en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM (coupon réinvesti et hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence: dont la valeur de départ est celle de l'actif de l'OPCVM :

(i) à la date de clôture de l'exercice le plus récent ayant donné lieu au prélèvement d'une surperformance sur les cinq derniers exercices si des frais de surperformance ont été prélevés sur un de ces exercices,

(ii) ou à défaut, à la date d'ouverture de l'exercice le plus ancien des quatre derniers exercices dont la sous-performance n'a pas été compensée ou la clôture de l'exercice précédent si aucune sous-performance n'est à compenser lors des quatre derniers exercices,

(iii) ou à défaut, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

• et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indicateur de référence enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que l'OPCVM.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de l'OPCVM (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du fonds de référence avec la valeur de départ ci-dessus, alors une commission de surperformance, égale à 15% TTC de l'écart de valorisation entre l'actif de l'OPCVM et le fonds de référence, est prélevée.

Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque l'OPCVM a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

Une reprise de provision sera comptabilisée chaque fois que l'écart entre les deux actifs diminue. En cas de sous-performance (actif de l'OPCVM inférieur à l'actif du fonds de référence) les provisions seront reprises jusqu'à extinction de la dotation globale, hors frais de gestion variables acquis.

Les provisions existantes en fin d'exercice et la quote-part de la commission provenant des rachats de parts durant l'exercice seront versées à la société de gestion.

Les commissions de surperformance étant calculées en fonction de la performance de chaque part par rapport à celle de l'indicateur de référence, les porteurs du FCP sont invités à consulter les performances passées de chaque catégorie de parts par rapport à l'indicateur de référence, présentées sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES CL EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES P EUR	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>31 136 071,23</b>	<b>56 466 645,63</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 392 343,68	2 476 368,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 176 907,74	-16 538 190,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 413 987,69	3 987 949,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 040 191,24	-2 366 982,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-160 235,65	-167 429,25
Différences de change	11 986,34	4 949,86
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-342 833,44	-12 764 626,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 677 654,56	3 020 488,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 020 488,00	-15 785 114,11
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	54 668,81	37 385,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>21 288 889,68</b>	<b>31 136 071,23</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140,07	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	140,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	464 017,94	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	65,42	0,00	61,65	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	26 645,55
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>26 645,55</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-26 645,55</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES C EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	876,1468	1 198 348,76
Parts rachetées durant l'exercice	-5 254,4528	-7 169 411,59
Solde net des souscriptions/rachats	-4 378,3060	-5 971 062,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 404,4033	
<b>Part R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES CL EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 752,8430	3 188 967,06
Parts rachetées durant l'exercice	-7 050,5260	-7 872 255,46
Solde net des souscriptions/rachats	-4 297,6830	-4 683 288,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 858,6386	
<b>Part R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES P EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4,5239	5 027,86
Parts rachetées durant l'exercice	-121,5900	-135 240,69
Solde net des souscriptions/rachats	-117,0661	-130 212,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26,8003	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES C EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES CL EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES P EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES C EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	336 507,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,67
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES CL EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	74 559,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES P EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	810,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			460 972,68
Instruments financiers à terme	FR0007442496	RMM COURT TERME C	460 972,68
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>460 972,68</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	41 586,38	7 510,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>41 586,38</b>	<b>7 510,38</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	26 151,51	-15 366,25
<b>Total</b>	<b>26 151,51</b>	<b>-15 366,25</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES CL EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15 204,69	21 965,17
<b>Total</b>	<b>15 204,69</b>	<b>21 965,17</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES P EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	230,18	911,46
<b>Total</b>	<b>230,18</b>	<b>911,46</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	769 660,56	1 220 227,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>769 660,56</b>	<b>1 220 227,39</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	655 084,92	915 206,84
<b>Total</b>	<b>655 084,92</b>	<b>915 206,84</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES CL EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	113 504,32	298 973,56
<b>Total</b>	<b>113 504,32</b>	<b>298 973,56</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES P EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 071,32	6 046,99
<b>Total</b>	<b>1 071,32</b>	<b>6 046,99</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>55 643 397,63</b>	<b>59 359 154,30</b>	<b>56 466 645,63</b>	<b>31 136 071,23</b>	<b>21 288 889,68</b>
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES C EUR en EUR</b>					
Actif net	37 393 330,96	36 154 803,46	36 448 201,33	23 346 253,14	18 109 705,39
Nombre de titres	29 939,8011	26 694,9019	22 236,2010	17 782,7093	13 404,4033
Valeur liquidative unitaire	1 248,95	1 354,37	1 639,14	1 312,86	1 351,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-32,97	-73,44	224,14	51,46	48,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,64	-8,15	-4,47	-0,86	1,95
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES CL EUR en EUR</b>					
Actif net	14 961 939,57	19 292 254,25	19 673 827,98	7 635 238,26	3 149 362,24
Nombre de titres	14 894,1267	17 650,2066	14 820,7012	7 156,3216	2 858,6386
Valeur liquidative unitaire	1 004,55	1 093,03	1 327,46	1 066,92	1 101,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-40,01	-59,17	181,27	41,77	39,70
Capitalisation unitaire sur résultat	4,01	-3,24	0,61	3,06	5,31
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES I EUR en EUR</b>					
Actif net	3 260 136,48	3 566 277,08	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	32,4749	32,4749	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	100 389,42	109 816,41	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4 233,97	-5 924,90	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-282,97	183,58	0,00	0,00	0,00

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts R-CO THEMATIC FAMILY BUSINESSES P EUR en EUR</b>					
Actif net	27 990,62	345 819,51	344 616,32	154 579,83	29 822,05
Nombre de titres	27,9152	316,0445	258,5523	143,8664	26,8003
Valeur liquidative unitaire	1 002,70	1 094,21	1 332,87	1 074,47	1 112,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-42,32	-59,05	181,78	42,03	39,97
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,92	-0,47	4,25	6,33	8,58

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	4 710	465 536,40	2,18
EVOTEC OAI AG	EUR	18 576	395 297,28	1,86
JUNGHEINRICH AG	EUR	14 739	489 629,58	2,30
NEMETSCHKE	EUR	4 399	345 233,52	1,62
RATIONAL AG	EUR	240	167 880,00	0,79
VOSSLOH AG	EUR	17 893	750 611,35	3,53
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 614 188,13</b>	<b>12,28</b>
<b>AUTRICHE</b>				
SCHOELLER-BLECKMANN	EUR	9 121	403 148,20	1,89
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>403 148,20</b>	<b>1,89</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BARCO NV	EUR	22 744	376 413,20	1,77
D'IETEREN GROUP	EUR	6 314	1 116 946,60	5,25
KINEPOLIS GROUP SA	EUR	13 068	584 139,60	2,75
MELEXIS	EUR	1 740	158 775,00	0,75
MONTEA NV	EUR	1 000	86 200,00	0,40
ONTEX GROUP NV	EUR	67 913	516 478,37	2,42
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	5 209	410 990,10	1,93
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	19 400	552 900,00	2,60
XIOR STUDENT HOUSING NV	EUR	2 700	80 190,00	0,37
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>3 883 032,87</b>	<b>18,24</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ARIMA REAL ESTATE SOCIMI SA	EUR	12 600	80 010,00	0,38
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	8 300	83 498,00	0,39
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>163 508,00</b>	<b>0,77</b>
<b>FINLANDE</b>				
HUHTAMAKI OY	EUR	8 085	296 962,05	1,39
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	54 842	502 901,14	2,36
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>799 863,19</b>	<b>3,75</b>
<b>FRANCE</b>				
ALTEN	EUR	2 500	336 500,00	1,58
ARGAN	EUR	6 323	538 719,60	2,53
EIFFAGE	EUR	6 764	656 243,28	3,09
ESKER SA	EUR	2 675	426 930,00	2,01
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	22 900	467 618,00	2,19
ID LOGISTICS GROUP	EUR	3 578	1 094 868,00	5,15
INTERPARFUMS	EUR	5 420	273 168,00	1,28
IPSOS	EUR	11 305	641 558,75	3,01
JCDECAUX SE	EUR	29 699	540 521,80	2,54
PLASTIC OMNIUM	EUR	38 420	461 040,00	2,17
REMY COINTREAU	EUR	1 655	190 325,00	0,90
SEB	EUR	4 350	491 550,00	2,31
SMCP SA	EUR	49 434	169 064,28	0,79
SOCIETE BIC	EUR	8 275	520 083,75	2,44

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOITEC SA	EUR	3 440	556 592,00	2,61
SOPRA STERIA	EUR	3 485	689 333,00	3,24
SPIE SA	EUR	31 788	899 600,40	4,22
TRIGANO SA	EUR	5 000	741 500,00	3,48
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 695 215,86</b>	<b>45,54</b>
<b>ITALIE</b>				
AMPLIFON	EUR	14 841	465 116,94	2,18
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	1 000	88 600,00	0,42
DE LONGHI SPA	EUR	24 660	752 623,20	3,53
INTERPUMP GROUP	EUR	7 860	368 398,20	1,73
MAIRE TECNIMONT SPA	EUR	95 216	467 510,56	2,20
PRYSMIAN SPA	EUR	3 375	138 948,75	0,66
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 281 197,65</b>	<b>10,72</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ARISTON HOLDING NV	EUR	74 659	467 738,64	2,20
CTP NV W/I	EUR	5 400	82 512,00	0,39
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>550 250,64</b>	<b>2,59</b>
<b>SUEDE</b>				
HUSQVARNA AB CL B	SEK	62 048	464 017,94	2,18
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>464 017,94</b>	<b>2,18</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>20 854 422,48</b>	<b>97,96</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>20 854 422,48</b>	<b>97,96</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
RMM COURT TERME C	EUR	114	460 972,68	2,16
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>460 972,68</b>	<b>2,16</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>460 972,68</b>	<b>2,16</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>460 972,68</b>	<b>2,16</b>
<b>Dettes</b>			<b>-26 645,55</b>	<b>-0,12</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>140,07</b>	<b>0,00</b>
<b>Actif net</b>			<b>21 288 889,68</b>	<b>100,00</b>

Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES C EUR	EUR	13 404,4033	1 351,03
Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES P EUR	EUR	26,8003	1 112,75
Parts R-CO THEMATIC FAMILIY BUSINESSES CL EUR	EUR	2 858,6386	1 101,70